

PROCES-VERBAL

SIVOM DE L'EST GESSIEN

SEANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2015

Sous la présidence de Monsieur GIRIAT Max

Etaient présents :

Pour Ferney-Voltaire : Mmes et MM. Grattaroly, Guiderdoni, Landreau, Mouny, Patriarca, Philipps, Rigaud, t'Kint de Roodenbeke, Unal, Vonner

Pour Prévessin-Moëns : Mmes et MM. Ansellem, Charillon, Coin, Etcheberry, Frammery, Imobersteg

Pour Ornex : Mme et MM. Giriat, Obez, Roch

Secrétaire de séance : M. Etienne t'Kint de Roodenbeke
assisté de Fara Randimbisoa

Etait présent : Aurélien Loos

Etait invité et présent :

Etaient absents excusés : MM. Delavenne, De Lavernette, Leray, Raphoz

Etaient absents : Mme Martin, M. Consigny

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2015
- 3) Avenant n° 1 à la convention d'affermage de la cuisine centrale
- 4) Décision modificative n° 4 du budget
- 5) Divers

La réunion ordinaire du Comité Syndical du SIVOM de l'Est Gessien du 25 novembre 2015 a eu lieu à la Mairie de Ferney-Voltaire à 19H30, sous la présidence de Monsieur Max GIRIAT, président du SIVOM.

Point 1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Etienne t'Kint de Roodenbeke est désigné secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2015

Le comité approuve le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2015, avec une abstention, M t'Kint de Roodenbeke.

Point 3 - Avenant n° 1 à la convention d'affermage de la cuisine centrale

M Gariat propose la signature avec la société SHCB d'un avenant à la convention d'affermage pour la production et la fourniture des repas depuis la cuisine centrale. M Gariat présente l'avenant proposé.

Le contrat signé initialement et approuvé par délibération du 22 avril 2015 stipule que les frais de fluides sont à la charge du délégataire. La société SHCB a, en adéquation avec le contrat, intégré ce coût dans le prix des repas selon des estimations de consommation validées par nos assistants à maîtrise d'ouvrage.

Des contraintes techniques et réglementaires non prévues empêchent le délégataire de souscrire ses propres contrats. De même, le SIVOM n'a pas le droit de refacturer ces consommations.

Afin de ne pas modifier l'équilibre économique du contrat, l'avenant 1 propose d'augmenter la redevance d'affermage due par le délégataire au SIVOM. Cette augmentation correspond annuellement au montant provisionné par le délégataire pour ses frais de fluides, selon la tranche de niveau de production retenue.

Un suivi du niveau de consommation sera réalisé afin de pouvoir comparer le niveau réel et le coût provisionné pour ces consommations permettant, si besoin, une renégociation avec le délégataire.

M Phillips demande pourquoi il n'y a pas de compteurs séparés.

M Patriarca précise que les contraintes techniques et réglementaires empêchent l'installation de compteurs séparés, mais que des sous-compteurs permettront de suivre et apprécier la réalité des consommations.

M Frammery demande si les tarifs sont modifiés.

M Patriarca précise que l'installation conserve la qualification en tarifs jaune.

Le comité Syndical approuve à l'unanimité l'avenant proposé et autorise le Président à le signer.

Point 4 - Décision modificative n° 4 du budget

M Coin, explique la révision proposée pour l'intégrer dans la décision modificative du budget.

Il est proposé l'intégration au budget des recettes de fonctionnement perçues (remboursements sur rémunération personnel, recettes de services périscolaires, indemnités contentieux COSEC).

Il est également proposé d'approvisionner le chapitre des rémunérations de personnel.

Il est proposé d'abonder le budget alloué aux pénalités de marché afin de pouvoir régler des pénalités encourues envers la société DIAC Location.

Enfin, il est proposé d'augmenter le budget de l'opération cuisine centrale au niveau des engagements encourus par transfert de budgets non utilisés de frais d'études et de l'opération centre de loisirs qui est soldée.

Le comité approuve à l'unanimité la décision modificative.

Point 5 - Divers

Saturation des services périscolaires et extrascolaires

Mme Etcheberry informe le comité syndical de la saturation des services périscolaires et extrascolaires de l'école intercommunale.

Les inscriptions aux services périscolaires et extrascolaires du groupe scolaire intercommunal dépassent largement les estimations prévisionnelles. Par exemple, les inscriptions pour l'accueil du mercredi sont plus que doublées par rapport à l'année dernière.

Les services périscolaires et extrascolaires du groupe scolaire intercommunal sont saturés, tant pour la cantine, le centre de loisirs que les activités péri éducatives (TAP)

Certains services (TAP maternelle, cantine) le sont depuis le mois de septembre. De nouvelles inscriptions au cours des vacances et à la rentrée de novembre ont aggravé la situation.

Pour les accueils de loisirs du soir, l'agrément sécurité relatif au dimensionnement des locaux limite le nombre d'enfants pouvant être accueillis. Une démarche auprès des services concernés de l'Etat, permettant d'augmenter la capacité d'accueil, est envisagée.

Pour le centre de loisirs du mercredi, le nombre d'animateurs de la structure ne permet pas d'accueillir plus d'enfants.

Pour les TAP, le nombre d'intervenants est au strict minimum, il est très compliqué de pallier les absences.

Pour la cantine, les locaux et le roulement des services ne permettent pas d'accueillir plus de maternelles et très difficilement plus d'élémentaires.

Une liste d'attente d'une dizaine de familles est désormais en place pour les services périscolaires et extrascolaires.

Mme Etcheberry précise que la commune de Preveessin-Moens n'envoie plus de nouvelles inscriptions au groupe scolaire intercommunal. Concernant le personnel, il est précisé qu'il faudrait au moins un animateur supplémentaire.

M t'Kint de Roodenbeke demande combien de temps prendrait la demande d'augmentation des effectifs compris dans l'agrément centre de loisirs.

Mme Etcheberry précise que la démarche doit être lancée et qu'il faut évaluer cela avec les services de l'Etat.

M Obez évoque la possibilité d'accueillir des enfants du groupe scolaire intercommunal dans les autres accueils de loisirs du territoire.

Mme Etcheberry répond que cela serait difficile en semaine, pour des raisons de transport notamment.

M Giriat demande s'il faut envisager un agrandissement des équipements du groupe scolaire.

Mme Etcheberry précise qu'avec la construction de la nouvelle école, Preveissin-Moens revoit sa carte scolaire et que cela devrait alléger la pression sur le groupe scolaire intercommunal.

M t'Kint de Roodenbeke rappelle que de nombreux logements sont en train de se remplir sur Ferney-Voltaire.

M Obez s'interroge sur la possibilité de mutualiser plus de salles.

Mme Etcheberry précise que cela est déjà le cas pour les activités péri-éducatives et qu'avec la réalisation des APC par les enseignants, il est difficilement envisageable de mutualiser plus de salles sur ces temps.

M Rigaud demande quelle communication est faite auprès du conseil d'école.

Mme Etcheberry précise que la question ne s'est pas posée en conseil d'école et que chaque nouvelle demande d'inscription est informée de la situation.

Mme Etcheberry rappelle les règles appliquées pour les inscriptions à la restauration scolaire, et qu'il conviendra de vérifier que toutes les inscriptions pour la semaine complète respectent bien ces règles.

Mme Etcheberry précise qu'elle recherche l'origine du fonctionnement des dérogations pour les consulats et qu'il pourrait être envisagé une des évolutions sur ce point.

Mise en fonctionnement de la cuisine centrale

M Giriat présente une rétrospective de la mise en route de la cuisine centrale.

L'ouverture de la cuisine centrale intercommunale initialement prévue fin août, comme en a été informé le comité syndical, a dû être reportée pour cause d'un manque de puissances électriques disponibles. Cette situation a obligé le SIVOM et le délégataire à organiser la production et la livraison depuis la cuisine centrale de Viry. Le vendredi 30 octobre se sont terminées les opérations d'ERDF, permettant d'apporter la puissance électrique nécessaire au bon fonctionnement de la cuisine.

Un planning de réouverture discuté entre le SIVOM et le délégataire a été mis en œuvre. A partir du jeudi 12 novembre, l'ensemble des sites et usagers concernés sont livrés depuis la cuisine intercommunale.

Afin de pouvoir fonctionner à ce niveau de production, le délégataire a relevé un certains nombres d'équipements complémentaires nécessaires. Il a été convenu que SHCB achète les équipements concernés selon un prix annoncé de 1 683 € et que le SIVOM lui rembourserait cet investissement.

Des changements, prévus dans le cadre de ce nouveau service, notamment liés à l'utilisation de bacs gastronomes, ont apporté certaines difficultés au niveau des services. Une concertation avec le délégataire et l'assistant à maîtrise d'ouvrage doit

permettre d'apporter conseils et solutions adaptées aux difficultés inhérentes à cette mise en route. Il s'agit d'accompagner les changements pour adapter au mieux ces nouvelles dispositions au bon fonctionnement des équipes.

Mme Etcheberry précise qu'une réunion a eu lieu entre les services des communes et avec SHCB pour évoquer ces sujets. Le fonctionnement en bacs gastronome est très compliqué et la question du nettoyage et du retour à la cuisine est posée. Mme Etcheberry souhaite que soit étudiée la possibilité de revenir à un fonctionnement en barquettes.

M t'Kint de Roodenbeke demande s'il ne serait pas plus intéressant de revoir le fonctionnement des offices et d'y intégrer le nettoyage des bacs.

Il est demandé d'évaluer les différentes solutions possibles.

Les premiers retours permettent de souligner un gain de qualité des repas.

Concernant les travaux de la cuisine, un huissier de justice a été mandaté afin de relever les réserves et manquements le mercredi 28 octobre 2015.

A ce jour, certains éléments restent inacceptables en vue de la réception, notamment la finition de l'escalier intérieur et un problème de condensation au sous-sol devant les chambres froides.

Il a été demandé à SYNAPSE de produire, avant la fin du mois, l'état financier global : les plus, les moins, la justification de chaque avenant accepté ou non, le calcul des pénalités de retard et leur justification (entreprises et Synapse), les réponses à toutes les questions posées depuis le 12 août 2015 (un certain nombre sont restées sans réponses), la justification des sommes par rapport aux taux notifiés au CCAP (entreprise et Synapse).

Une réunion sera organisée, au plus tard la semaine 50 (du 7 au 11 décembre), pour solder l'ensemble du dossier avant fin décembre. Le SIVOM exposera à cette occasion l'ensemble des dommages liés aux manquements du maître d'œuvre. Les résultats de cette réunion détermineront les suites à donner au dossier.

Information avancement travaux d'extension du COSEC

M Patriarca présente l'avancement des travaux d'extension du COSEC qui ont débuté le 28 septembre 2015.

La réception des travaux est prévue pour la première semaine de mars 2016.

A ce jour, les travaux d'aménagement de chantiers, dévoiement de réseaux et de fondation sont réalisés. La pose de la charpente est en cours. La couverture et le bardage intérieur sont programmés pour la fin d'année 2015.

Arrivée de MM Raphoz et Delavenne.

Question sur l'évolution du SIVOM

M Rigaud interroge le comité syndical sur l'évolution du SIVOM et souhaite que cette question soit mise à l'ordre du jour.

Mme Charillon précise que ce sujet est encore en question à l'exécutif.

M Obez précise qu'une étude financière de l'ordre de 5 000 € pourrait être envisagée.

M Raphoz informe que la commune de St-Genis-Pouilly travaillerait sur une fusion de communes.

M Rigaud estime que les dynamiques ne seraient pas les mêmes avec une commune de 20 000 à 25 000 habitants.

M Raphoz précise que selon lui, les communes ne sont pas encore prêtes pour ce degré d'intégration et qu'il ne faut pas faire de « mariage forcé ». Il souhaite également qu'une étude puisse être réalisée pour apporter des éclaircissements sur ces possibilités.

Mme Charillon souhaite qu'une étude porte au-delà de l'aspect financier et que la question des objectifs communs puisse être abordée. Il faudrait dans ce sens réunir des tables rondes d'élus des trois communes.

M Rigaud pense, au vu des enjeux et pour évaluer tous les aspects dont les montages juridiques, qu'une étude de 5 000 € serait insuffisante.

M Obez précise que pour l'instant le SIVOM de l'Est Gessien ne serait pas menacé par la loi NOTRe car ses compétences ne recourent pas les limites de la communauté de commune. Il réaffirme le besoin d'un avis sur les conséquences de la loi NOTRe sur le SIVOM.

Démission de M Consigny, délégué de Ferney-Voltaire

M Giriat informe le comité syndical que M Consigny, délégué au SIVOM de la commune de Ferney-Voltaire, a démissionné de son mandat.

Relevé des décisions prises par le Président en vertu des délégations reçues par délibération du Comité Syndical

<i>Marché de service :</i>	<i>PRESTATAIRE ET MONTANT</i>
Constat d'huissier - travaux cuisine centrale	365 € € - Cabinet BROUSSAS
<i>Marché de travaux :</i>	
Extension COSEC Lot 3 Charpente-couverture-bardage - devis complémentaire n°1 Déplacement conduite gaz Déplacement et dépose éclairages extérieurs	2 208 € - CECOMETAL/FACE 5 318.48 € - GRDF 840 € - Salendre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Etienne t'Kint de Roodenbeke

Le Président de séance,
Max GIRIAT